



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 (PPCMOI) RELATIF AU LOT 5 096 066 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SIS SUR LE CHEMIN WILSON (PPCMOI2018-90074)

Avis est par les présentes donné, aux personnes et organismes intéressés :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2019-04-135, le premier projet, adopté en vertu du règlement numéro 220 (PPCMOI), relatif au lot 5 096 066 du cadastre du Québec, sis sur le chemin Wilson (PPCMOI2018-90074).

Que le premier projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le mardi 23 avril 2019, à 19h00, à la salle du conseil municipal, 11 rue Principale Sud.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet, adopté en vertu du règlement numéro 220 (PPCMOI), relatif au lot 5 096 066 du cadastre du Québec, sis sur le chemin Wilson, vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant comme structure des conteneurs, malgré l'article 1.2 du chapitre 4 du *Règlement de zonage 115-2* qui prohibe l'emploi de conteneur comme bâtiment principal.



Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie du premier projet de résolution et l'illustration de l'immeuble concerné sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 11, rue Principale Sud, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi.

Donné à Sutton, Québec, ce **10^e** jour **d'avril 2019**.

Pierre Largy
Directeur Général et greffier par intérim